UQÀM | Faculté des sciences
Université du Québec à Montréal

Directive : Appui aux publications en libre accès

Contexte:

La Faculté des sciences souhaite encourager la publication en libre accès en mettant en place un programme de contribution aux frais de publication. Ce programme a pour objectif de soutenir la diffusion ouverte des résultats de recherche **produits à l'UQAM**, en cohérence avec la Déclaration de Berlin sur le libre accès et avec les exigences des organismes subventionnaires, notamment la Politique des trois organismes sur le libre accès et les règles des Fonds de recherche du Québec (FRQ), qui obligent la mise à disposition en libre accès dans les délais prescrits.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au financement, la demande doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Statut et rôle de la personne demandeuse :
  - Être professeure régulière ou professeur régulier rattaché à un département de la Faculté des Sciences ;
  - Être l'une ou l'un des auteurs de la publication ;
  - Être clairement affilié·e à l'UQAM dans la publication concernée.
- Type de revue :
  - La publication doit avoir été acceptée dans une revue en libre accès avec évaluation par les pairs (un répertoire est disponible à doaj.org). Les revues en libre accès « hybrides » sont également admissibles.
  - La revue ne doit pas être associée à un éditeur "prédateur". Pour vous aider à évaluer l'admissibilité d'une revue à ce programme de soutien, vous pouvez contacter le Service des bibliothèques. Il est aussi possible de consulter les ressources suivantes:
    - Guide sur l'édition prédatrice, du service des bibliothèques de l'UQAM : https://uqam-ca.libguides.com/editeurs-predateurs/outils-de-verification
    - Guide sur l'édition prédatrice, des bibliothèques de l'Université du Québec : https://uquebec.libguides.com/editeurs-predateurs/revues-predatrices
    - Predatory Journals List (predatoryjournals.org)
    - La liste de Beall (https://beallslist.net/)

Montant

La contribution de la Faculté des sciences prend la forme d'un **remboursement** total ou partiel, jusqu'à concurrence de 2 000$. Les montants alloués peuvent varier d'une année à l'autre en fonction du budget disponible.

Dépôt et évaluation

Les demandes d'appui peuvent être soumises en continu au vice-décanat à la recherche, au moyen du formulaire en ligne prévu à cet effet. Elles sont ensuite examinées par le Comité exécutif de la Faculté des sciences, et la décision est transmise par courriel à la professeure ou au professeur responsable.

Une priorité sera accordée :

- aux professeures et professeurs n'ayant pas déjà reçu l'appui durant l'année financière en cours ;
- aux demandes assorties d'une invitation à publier dans un numéro spécial pertinent au domaine de spécialisation de la professeure ou du professeur.

Les appuis sont octroyés jusqu'à épuisement des fonds disponibles pour l'année financière, soit du 1er mai au 30 avril. La publication visée doit avoir lieu au cours de cette même période.

Il est possible d'obtenir une ***validation préalable*** *du dossier (sans engagement financier)* par l'équipe du vice-décanat à la recherche, au moyen du même formulaire en ligne.

Critères d'évaluation

Les demandes admissibles seront évaluées selon :

- Le libre accès de l'article dans la revue concernée, effectif au moment du dépôt de la demande. Une version appropriée de cette publication doit également avoir été déposée sur une archive hébergée sur des serveurs canadiens, comme l'archive institutionnelle libre d'accès Archipel (archipel.uqam.ca)
- La mention explicite dans l'article de l'affiliation à un département, un centre ou une équipe de recherche de la Faculté des sciences de l'UQAM dans l'article.

Ressources complémentaires :

- Guide sur le libre accès à l'UQAM : https://www.bibliotheques.uqam.ca/libre-acces/
- Droits d'autoarchivage :
  - Revues anglophones : http://www.sherpa.ac.uk/romeo/index.php
  - Revues francophones : https://heloise.ccsd.cnrs.fr/
- Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche : https://rcr.ethics.gc.ca/fra/srcr-scrr_staff-personnel.html